



CHARLEMAGNE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION**

**AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION
Règlement d'emprunt numéro 05-416-22**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice administrative et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil de Ville a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juin 2022, le règlement d'emprunt numéro 05-416-22 intitulé: «Règlement décrétant une dépense de 1 816 400 \$ et un emprunt de 1 816 400 \$ pour des travaux de construction d'un entrepôt municipal, réparti sur une période de 30 ans».

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter intéressées par la tenue d'un registre le 15 juin 2022. Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a également approuvé, en date du 19 septembre 2022, ledit règlement pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 517 492 \$ incluant, sous réserve de l'article 5 du règlement, des coûts directs de 1 115 925 \$, des contingences de 111 593 \$, des honoraires professionnels de 111 593 \$, des frais de financement de 111 593 \$ et des taxes nettes de 66 788 \$.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville de Charlemagne, 84 rue du Sacré-Cœur, pendant les heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Charlemagne, ce 22 septembre 2022

Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 22 septembre 2022, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 22 septembre 2022.

Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière